

# MODALITES D'ACCESSION ET DE RETROGRADATION

## SAISON SPORTIVE 2018/2019

Conformément à l'article 71 des règlements généraux de la FAF Chapitre 5, les modalités d'accession et de rétrogradation au titre de la saison sportive 2018/2019 sont comme suit :

**1<sup>er</sup> cas : Aucun club de la division supérieure Régionale II ne rétrograde en division Honneur :**

- Le champion de la division Honneur accède en Régionale II.
- Le club classé 15<sup>ème</sup> de la division Honneur rétrograde en division Pré-honneur.
- Les clubs classés 1<sup>er</sup> dans les 03 groupes de la division Pré-honneur accèdent en division Honneur.

**Soit :  $15-1 +3 -1 = 16$  clubs.**

**2<sup>ème</sup> cas : un club de la division supérieure Régionale II rétrograde en division Honneur :**

- Le champion de la division Honneur accède en Régional II.
- Les clubs classés 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> de la division Honneur rétrogradent en division Pré-honneur.
- Les clubs classés 1<sup>er</sup> dans les 03 groupes de la division Pré-honneur accèdent en division Honneur.

**Soit :  $15+1-1 +3 -2 = 16$  clubs.**

**3<sup>ème</sup> cas : Deux clubs de la division supérieure Régionale II rétrogradent en division Honneur :**

- Le champion de la division Honneur accède en Régional II.
- Les clubs classés 15<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> de la division Honneur rétrogradent en division Pré-honneur.
- Les clubs classés 1<sup>er</sup> dans les 03 groupes de la division Pré-honneur accèdent en division Honneur.

**Soit :  $15 + 2 - 1 + 3 -3 = 16$  clubs.**

**4<sup>ème</sup> cas : Trois clubs de la division supérieure Régionale II rétrogradent en division Honneur :**

- Le champion de la division Honneur accède en Régional II.
- Les clubs classés 15<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de la division Honneur rétrogradent en division Pré-honneur.
- Les clubs classés 1<sup>er</sup> dans les 03 groupes de la division Pré-honneur accèdent en division Honneur.

**Soit :  $15 + 3 - 1 + 3 -4 = 16$  clubs.**

**NB /**

**1- Un club relégué sportivement ne peut en aucun cas être repêché ou remplacé par un autre club. (Alinea 2)**

**2- Un club relégué administrativement ne peut en aucun cas être inclus parmi le nombre des clubs rétrogradant en division inférieure. (Alinea 3)**